



NOTE SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (L. 2313-1 du CGCT)

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité soit jointe au compte financier unique (ex compte administratif) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note a donc pour objectif d'apporter des éléments complémentaires à la lecture du compte financier unique (CFU) 2025 de la Commune de DUNIÈRES. Il s'agit d'explicitier les données chiffrées en apportant des précisions sur les réalisations budgétaires de l'exercice 2025.

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



SOMMAIRE

1	Présentation de l'exécution financière 2025 (budget principal)	2
1.1	Structure des budgets	2
1.2	Contexte général	3
1.3	Section de fonctionnement	4
1.3.1.	Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF).....	4
1.3.2.	Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF)	
1.4	Section d'investissement	23
1.4.1	Les dépenses d'investissement.....	23
1.4.2	Les recettes d'investissement	24
2	Budgets annexes – lotissement de Ville et lotissement Hauts du Champ.....	27
3	Présentation de l'exécution financière consolidées (tous budgets).....	27
3.1.	Les résultats en fonctionnement	27
3.2.	Les résultats en investissement	28
4	Niveaux d'épargne de la Commune de DUNIÈRES	28
5	La dette	29
5.1	L'endettement de la Commune de DUNIÈRES :	29
5.2	La capacité de désendettement	29
5.3	Le ratio de rigidité des charges structurelles	30

1 Présentation de l'exécution financière 2025 (budget principal)

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Révisé le 26/03/2026

Située au nord-est du département de la Haute-Loire, la Commune de Dunières est un bourg centre de 2 684 habitants (données INSEE DGF).

1.1 Structure des budgets

La Commune de Dunières compte en 2025 :

- 1 budget principal



Commune de DUNIÈRES

- 2 budgets « annexes » votés par le Conseil Municipal :
 - Le budget Lotissement de Ville en HT
 - Le budget Lotissement des Hauts du Champ en HT

La présentation de l'exécution financière qui suit porte essentiellement sur le budget principal.

1.2 Contexte général

Pour la 3ème année consécutive, la Mairie de Dunières présente son Compte Financier Unique. La mise en œuvre du CFU vise à favoriser la lisibilité des documents budgétaires en rassemblant toutes les données au sein d'un même document mais également à simplifier les processus administratifs entre la collectivité et le comptable.

Pour l'année 2025 la croissance du PIB réel a été de 0,9 % en moyenne annuelle, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. L'inflation en moyenne annuelle pour 2025 s'établit à +0,9 %, après +2,0 % en 2024 et deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2024 et +5,2 % en 2022). Le contexte de cette année 2025 a été instable au niveau de la politique nationale depuis la dissolution du gouvernement à l'été 2024. Les votes de censure ou de confiance rythment dorénavant les passages des Premiers ministres et créent des incertitudes.

Ce compte financier unique 2025 revêt une importance particulière puisqu'il constitue le dernier mandat actuel.

La collectivité s'attache, comme toujours, à rechercher un maximum de subventions externes afin de financer les projets d'investissements et peut s'appuyer sur le soutien de sa Communauté de Communes, Haut Pays du Velay Communauté (HPVc).

Les résultats 2025 du budget COMMUNE sont excédentaires en fonctionnement et déficitaires en investissement (dû aux nombreux chantiers mis en route ou terminés), mais grâce aux excédents reportés le résultat final est excédentaire de **1 455 507,98 €**.

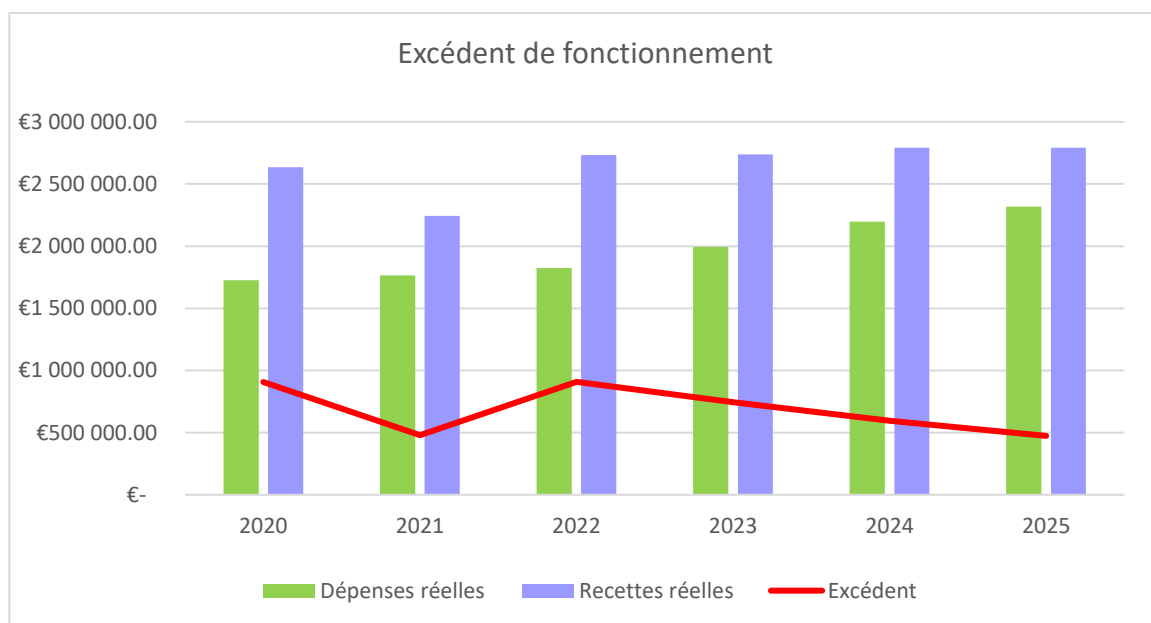
BUDGET COMMUNE 2024	Dépenses	Recettes	Résultats 2024	Résultats reportés	Résultats Cumulé 2024
Investissement	2 289 516.02 €	1 558 576.76 €	- 730 939.26 €	- 66 052.45 €	- 796 991.71 €
Fonctionnement	2 465 418.40 €	2 819 066.63 €	353 648.23 €	856 428.75 €	1 210 076.98 €
Résultats 2024			- 377 291.03 €		413 085.27 €
Restes à réaliser en Inv.	773 151.47 €	1 015 650.90 €	242 499.43 €		242 499.43 €
Résultats final 2024				-	655 584.70 €

BUDGET COMMUNE 2025	Dépenses	Recettes	Résultats 2025	Résultats reportés	Résultats Cumulé 2025
Investissement	1 678 920.92 €	2 291 135.49 €	612 214.57 €	- 672 484.33 €	- 60 269.76 €
Fonctionnement	2 777 680.22 €	2 945 192.75 €	167 512.53 €	851 235.60 €	1 018 748.13 €
Résultats 2025			779 727.10 €	-	958 478.37 €
Restes à réaliser en Inv.	534 350.69 €	1 031 380.30 €	497 029.61 €		497 029.61 €
Résultats final 2025				-	1 455 507.98 €

Cependant, nous pouvons constater que la Commune de DUNIÈRES dégage de moins en moins d'excédent de fonctionnement ; le résultat est neutralisé par les excédents reportés. Il conviendra d'appuyer ses efforts afin de diminuer ses dépenses de fonctionnement et d'augmenter les recettes en créant des ressources propres par exemple.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	1 726 747.19 €	1 764 351.94 €	1 824 690.99 €	1 993 397.03 €	2 196 668.82 €	2 317 207.69 €
Recettes réelles	2 634 179.03 €	2 243 624.50 €	2 733 120.38 €	2 738 816.79 €	2 791 504.63 €	2 791 031.00 €
Excédent	907 431.84 €	479 272.56 €	908 429.39 €	745 419.76 €	594 835.81 €	473 823.31 €



1.3 Section de fonctionnement

L'analyse financière de l'exercice 2025 est mise en perspective avec 2024 afin d'avoir une vision claire de l'évolution financière de la collectivité.

La présente analyse porte sur les dépenses et recettes réelles de la collectivité, permettant ainsi une meilleure compréhension des comptes ; les opérations d'ordre obéissant à des règles comptables plus techniques (amortissements des biens principalement).

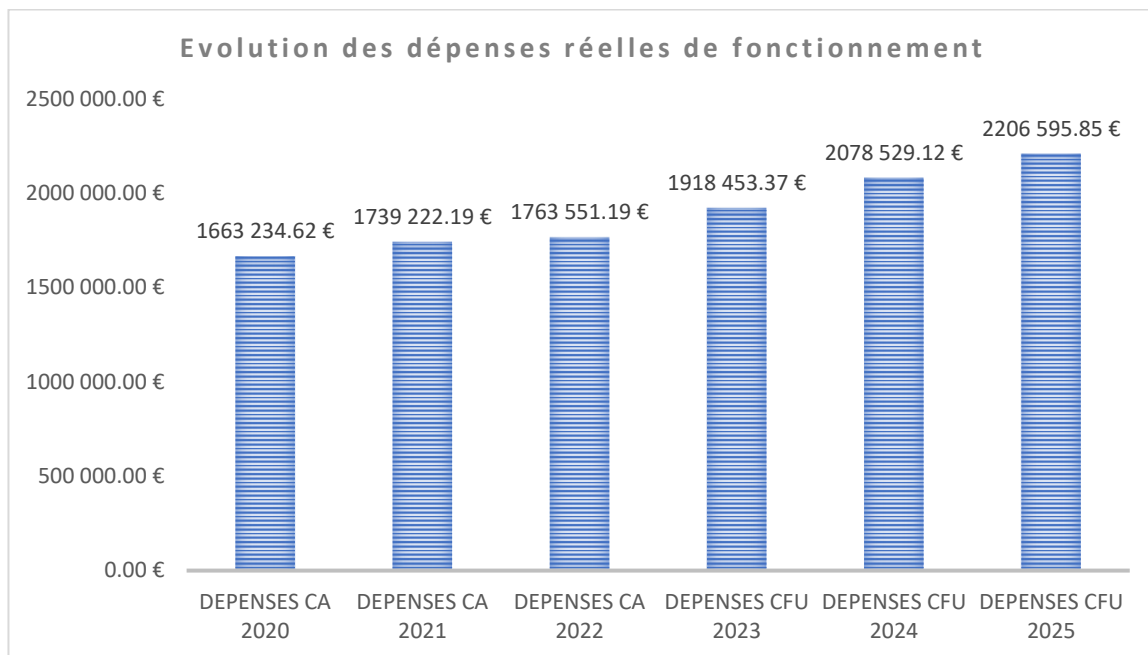
1.3.1. Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

Sur les dernières années, les DRF auraient été quasi stables si la Collectivité n'avait pas reversé la somme de 117 800.89 € (cpté 6588) au HPVc correspondant à l'excédent de l'assainissement à la suite du transfert de

compétences du 1^{er} janvier 2025.
Reçu le 26/03/2026



Commune de DUNIÈRES



DRF = Chapitres 002, 011, 012,65, 66 et 68 - Ce tableau tient compte du chp 013 (RRF atténuation de charges) soustrait au chp 012 (DRF charges de personnel).

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement fait apparaître quatre postes de dépenses majoritaires reléguant 2 chapitres à une place anecdotique : chapitre 66 - Charges financières (intérêts des emprunts) et les charges exceptionnelles (chapitre 67 titres annulés sur exercices antérieurs).

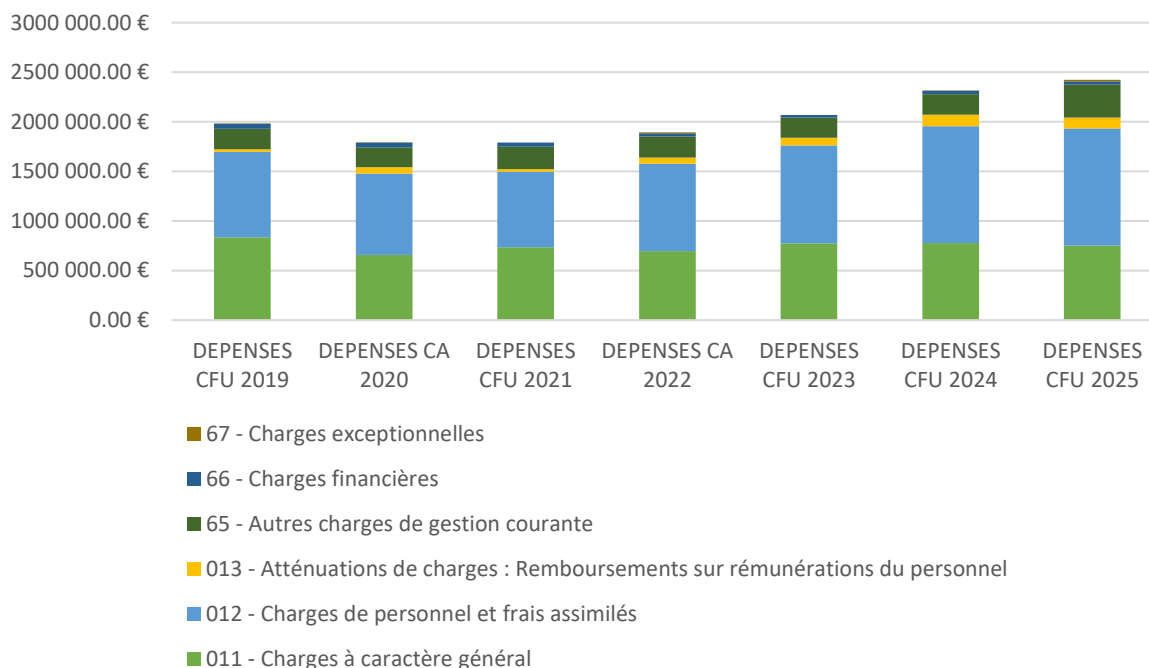
CHAPITRES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT REELS	DEPENSES CA 2020	DEPENSES CFU 2021	DEPENSES CA 2022	DEPENSES CFU 2023	DEPENSES CFU 2024	DEPENSES CFU 2025
011 - Charges à caractère général	659 053.30 €	736 471.88 €	694 873.94 €	773 549.91 €	778 342.48 €	749 654.24 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	818 297.38 €	762 232.20 €	882 313.81 €	989 545.10 €	1 176 435.01 €	1 181 834.66 €
013 - Atténuations de charges : Remboursts sur rémunérations du personne	63 512.57 €	25 129.75 €	61 139.80 €	74 943.66 €	118 139.70 €	110 611.64 €
FRAIS REELS DE PERSONNEL	754 784.81 €	737 102.45 €	821 174.01 €	914 601.44 €	1 058 295.31 €	1 071 223.02 €
014 - Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 746.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	201 755.46 €	225 738.13 €	215 535.78 €	203 743.53 €	204 570.43 €	332 909.74 €
66 - Charges financières	47 441.05 €	39 909.73 €	31 963.51 €	25 558.49 €	37 237.95 €	32 275.85 €
67 - Charges exceptionnelles	200.00 €	0.00 €	3.95 €	0.00 €	82.95 €	15 787.00 €
68 - dotations aux provisions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	1 663 234.62 €	1 739 222.19 €	1 763 551.19 €	1 918 453.37 €	2 078 529.12 €	2 206 595.85 €

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



Dépenses réelles de fonctionnement 2025



Les dépenses dites « à caractère général » (chapitre 011) ont diminué de 3,70 % (- 28 688,24 €).

Cette évolution s'explique par plusieurs points :

- Le compte 6042 (repas cantine) a subi une légère baisse de 3,32 % par rapport à 2024, dû à une baisse de la fréquentation de la cantine – 5 %.

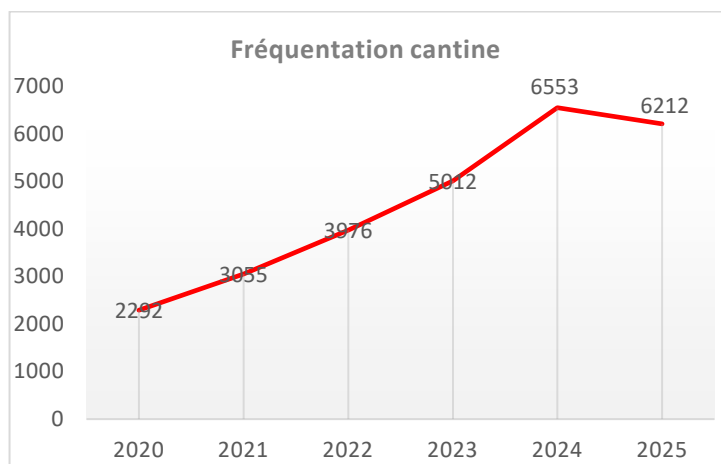
	2020	2021	2022	1 ^{er} sem 2023	2 ^e sem 2023	1 ^{er} sem 2024	2 ^e sem 2024 + janv 2025	Fév à juillet 2025	2 ^e sem 2025
Fournisseur	EHPAD	EHPAD	EHPAD	EHPAD	NEWREST	NEWREST	NEWREST	NEWREST	API
Coût du repas	3.90 €	3.95 €	3.95 €	3.95 €	3.72 €	3.72 €	3.86 €	4.06 €	3.87 €
Prix de vente	3.90 €	3.95 €	3.95 €	3.95 €	3.95 €	3.95 €	4.09 €	4.24 €	4.24 €

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



Commune de DUNIÈRES



- Le compte 60611 **Eau et assainissement** est en hausse par rapport à 2024 (total année : 6 793.56 €) en effet, les factures du second semestre ont été transmises en 2025 (= 6 204.88 €) à la suite du transfert de compétence de l'eau, c'est la raison pour laquelle VEOLIA a dû attendre la fin d'année pour faire les relevés des compteurs, au lieu de novembre les précédentes années. Le Syndicat des Eaux de Montregard a fait ses relevés d'eau le 21 octobre 2025.
- Le compte 60612 **Electricité** est en baisse de 14,50 % (- 19 224,73 €).

Sur le mandat les élus ont fait le choix de passer l'éclairage public en leds, ainsi entre 2021 et 2025, cela a permis de diviser par 2 la puissance (auparavant une lampe consommait 100 watts et en leds elle ne consomme plus que 30 watts). Avec la lumière réduite en milieu de nuit, la consommation électrique continue de baisser. Cela a permis, sur le mandat, d'absorber les hausses des tarifs EDF (2022 guerre en Ukraine, 2023 hausse due aux modifications des taxes et des contributions).

Il faut préciser que les dépenses d'électricité sont composées pour 35 % de fournitures électriques et de 65 % de taxes, CEE, TVA

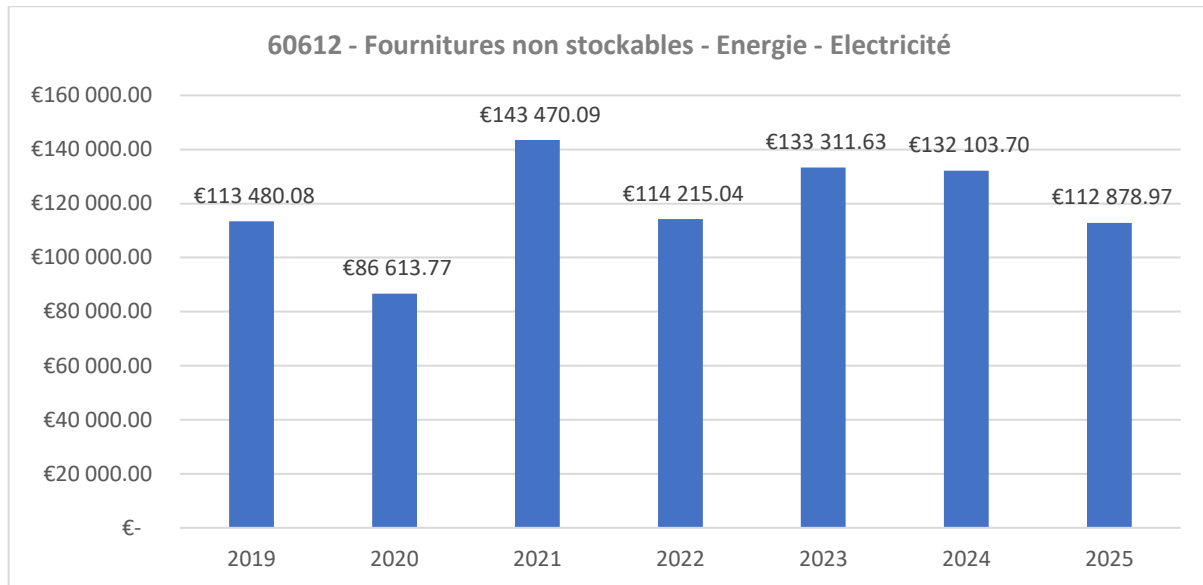
DEPENSES ELECTRICITE SUR 5 ANS			
ANNEES	MEGAWATTS	MONTANTS TTC Eclairage Public	TOTAL ANNEE EDF
2021	250.3	40 971,38 €	143 470,09 €
2022	184.9	34 833,14 €	114 215,04 €
2023	165.7	35 168,34 €	133 311,63 €
2024	127.8	31 875,07 €	132 103,70 €
2025	114.1	28 440,37 €	112 878,97 €

Les trois plus gros consommateurs sont l'éclairage public pour 28 440.37 €, puis l'ensemble des bâtiments scolaires pour 23 803.29 € et la chaufferie piscine pour 11 161.37 €.

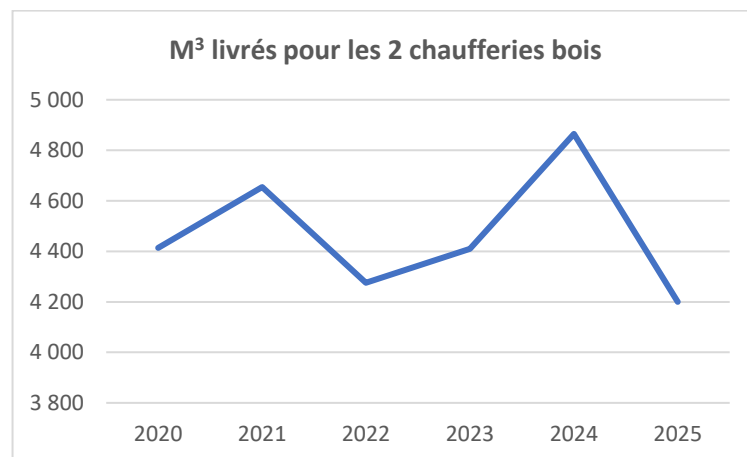
En 2026, va avoir lieu les travaux de rénovation du bâtiment « Maison de l'enfance », il est espéré un gain énergétique pour ce bâtiment.

En 2026, la commune de Dunières a fait le choix d'adhérer au groupement d'électricité via le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire afin d'obtenir une baisse des tarifs sur la fourniture électrique.

043-214300873-20260310-DCM20260310_IN-DE
Reçu le 03/03/2026



- Le compte 60621 **combustibles** comprend notamment les plaquettes bois pour les chaufferies qui représente un montant de 72 187,20 € :



AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 27/03/2025

Un montant annuel de 17 930,85 € a été dépensé pour le chauffage au gaz de maison de l'Enfance et du département des Services Techniques. En 2025, la Commune a encaissé sur ce compte des livraisons fioul et gasoil rouge pour un montant de 10 741,92 €.

- Le compte 60622 **carburant** est en diminution car 5 756,64 € de GNR ont été imputés au compte combustible au lieu du carburant par erreur, et 2 factures du garage de l'Avenue (nov. et déc.) ont été mandatées sur 2026 pour un montant de 2 987,93 €. On aurait dû avoir une dépense totale en carburant de 21 696,35 €, ainsi la baisse n'est que de 1 962 € entre 2024 et 2025.



Commune de DUNIÈRES

On peut noter que les camions consomment beaucoup de carburant car ils sont utilisés notamment en cas de neige : sur l'année 2025 le camion Bonetti pour 1 999.54 € et le Nissan pour 1 750.46 €. De plus, 1 918.36€ ont été dépensés pour les matériels des espaces verts ainsi que les tondeuses.

- Le compte 60632 **Fournitures de petit équipement** a augmenté de 15 % entre 2024 et 2025. Il a été acheté pour 338.48 € de petites fournitures pour le stade, 1 409.73 € pour l'Ecole et 1 354.65 € pour les associations notamment pour la création du mur fléchettes aux salles annexes.
- Le compte 60633 **Fournitures de voirie** : la municipalité ayant fait le choix de développer le fleurissement de la Commune depuis quelques années, le montant des achats pour les espaces verts représente 17 % de ce compte comme l'année dernière.

Total mandaté par année :

2019	2020	2021	2023	2024	2025
55 426.18 €	34 738.63 €	60 515.02 €	37 749.45 €	46 713.38 €	42 211.45 €

Les fournitures d'enrobé pour réfection des voiries représentent une forte proportion de ce compte car il n'a pas été réalisé de programme voirie en 2024. Le déneigement nécessite toujours de faire des achats de sel et de pouzzolane représentant 31 % des dépenses sur ce compte.

Répartition des principales dépenses au 60633 :

Compte	Libellé compte	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	Evol 2023/2024	REALISE 2025	Evol 2024/2025
60633	Fournitures de voirie	60 515.02 €	28 586.60 €	37 749.45 €	46 713.38 €	23.75%	42 211.45 €	-9.64%
dont	Espaces verts	2 332.62 €	4 501.82 €	7 838.47 €	8 002.93 €	2.10%	7 117.77 €	-11.06%
dont	Sel de déneigement	20 474.88 €	5 790.72 €	12 569.76 €	6 382.82 €	-49.22%	9 717.30 €	52.24%
dont	Pouzzolane	4 954.76 €	- €	2 181.68 €	3 321.42 €	52.24%	3 303.82 €	-0.53%
dont	Enrobé à froid/chaud	7 592.88 €	9 847.13 €	7 238.61 €	17 760.31 €	145.36%	15 727.12 €	-11.45%

- Le compte 60636 **vêtements de travail** : le nouveau mode de distribution aux agents, hors EPI mis en place a permis de maîtriser l'utilisation de cette ligne. La dépense votée au BP 2025 a été respectée.
- Le compte 6064 **fournitures administratives** est en légère diminution entre 2024 et 2025, l'achat de ramettes papier représente 34 % du montant total 2025.
- Le compte 6132 **locations immobilières** concerne le paiement du loyer du local de l'ADMR situé à la Maison de Santé, la Communauté de Communes HPVc a facturé 10 677,07 € pour l'année 2025. Il faut noter que l'ADMR rembourse 400 € par mois, soit 4 800 € (Compte 752) ; il reste donc à charge de la collectivité 5 877,07 €. La convention qui nous lie avec l'ADMR se termine en 2027.

AR Prefecture

043-2145909731-20200310-DEM20269310-EN DE
Reçu le 26/03/2026

Le compte 61521 **entretien et réparations sur terrains** a dépassé les prévisions budgétaires car le Trésorier a demandé de prendre en charge les travaux au cimetière en fonctionnement au lieu de les comptabiliser en investissement comme budgétisé soit 6 170 €. Dans ce compte il y a les dépenses pour le stade 6 435.36 € (cosec pour fourniture et épandage de répulsif vers de terre, et Gazons de France).

- Le compte 61522 **entretien des bâtiments communaux** se répartit de la façon suivante : 3 1825.13 € pour le stade, 2 319.98 € ont été consacrés aux remplacements d'extincteurs et 1 674 € pour le contrôle et l'entretien de toutes les chaudières de la Collectivité.



Commune de DUNIÈRES

- Le compte 615231 **entretien et réparations voiries** a augmenté de 13 % par rapport à 2024. Il comprend des prestations demandées à des entreprises externes telles que :
 - Le fauchage et débroussaillage des voies communales : 22 128 €
 - Le déneigement (3 tracteurs) : 11 000 €
 - L'entretien des espaces verts : 9 504 €
 - La pose et dépose des illuminations : 3 348 €
 - Le balayage des rues : 3 033.60 €
- Le compte 615232 **entretien et réparations des réseaux** : seul la chaufferie bois piscine a eu des frais d'entretien sur son réseau de chaleur.
- Le compte 61551 **entretien des véhicules** : ce compte a subi une augmentation de 39,50 % par rapport à 2024, ces 39 080,00 € dépensés concerne 13 véhicules + 3 tondeuses autoportées. La réparation des camions effectuée par le garage Graillon représentent 54 % du liquidé (23 260,47 €), les camions nécessitant des réparations onéreuses. Ci-dessous le tableau de répartition des dépenses par véhicule :

VEHICULES	2025
JCB TRACTOPELLE	10 169.57 €
RENAULT CAMION BENNE 15 T 1794KG43	6 464.58 €
BONETTI CAMION BENNE 7 T FB227QQ	3 211.92 €
REPARATIONS ROULEAUX	2 199.71 €
KUBOTA MINIPELLE CHEN	859.49 €
FERMEK TRACTOPELLE	355.20 €
TOTAL	23 260.47 €

A noter que 3 935.40 € ont été consacrés à la réparation de l'ex-navette Renault trafic qui a été vendue à l'association FJEP de l'école publique pour un montant de 3 500 €.

- Le compte 6156 **maintenance** concerne surtout les logiciels utilisés par le service administratif tels que 12 498.72 € pour l'informatique, 3 571.98 € pour les pare-feux, 3 171.6 € le logiciel métiers. Les contrôles annuels obligatoires dans les bâtiments représentent 27 % du montant dépensé.
- Le compte 6161 **assurances** a augmenté car une consultation a été lancée en 2025 pour se mettre en conformité avec les marchés publics (montants > 40 000 € HT/année). En 2025, les assurances ont donc augmenté fortement, notamment pour la flotte automobile qui est passée de 14 090,86 € à 26 397,23 € (dû aux nombreux sinistres dans les 5 dernières années). Une nouvelle assurance a été souscrite cyber attaques pour 995.30 €.

Le compte 62268 **honoraires d'avocats** est stable par rapport à 2024. Ces frais correspondent aux honoraires

versés à la **Prefecture**

• Cabinet d'avocats DMJB pour des contentieux liés au PLU : 7 141.23 €

• Cabinet JURICIA CONSEILS : 6 518.98 €.

Ce cabinet a été mandaté afin de réaliser un audit sur les taxes foncières bâties (TFB) de la commune. Cet audit a permis à la commune de bénéficier d'un dégrèvement total de 12 196 € au titre des années de 2020 à 2024 et de 2 100 € pour l'année 2025, taxes payées à tort sur des bâtiments non imposables. Cette optimisation fiscale permet désormais à la commune de réaliser une économie de 2 100 € par an sur le montant de sa TFB.

• Cabinet BLG avocats pour un dossier ressource humaine : 1 980 €



Commune de DUNIÈRES

- Le compte 6283 **frais de nettoyage des locaux** s'élèvent à 16 413,60 €, soit une baisse de 20 % par rapport à 2024, il n'y a pas eu de frais cette année pour le lavage des vitres de la maison de santé. Et, il y a eu moins de lavage des vitres des bâtiments communaux (3 813,60 € au lieu de 6 500 € budgétisé). Toutefois le changement de prestataire a permis de faire des économies sur le ménage de la Maison de Santé.
- Le compte 63512 **Taxes foncières** a augmenté de 4,86 % entre 2024 et 2025, cette année la commune a eu un dégrèvement pour la démolition des garages OPAC sur lesquels elle payait une TF.

LISTE BATIMENTS SOUMIS A LA TAXES FONCIERES PROPRIETES BATIES	2025
Transformateur La Moye	63.00 €
Local commercial 1 rue de l'église	804.00 €
Maison médicale 6 rue Forestière	18 822.00 €
La Loko + gîte 24 imp de la gare	2 505.00 €
La Bobine créatie 6 pl de l'Hôtel de ville	477.00 €
Ancienne Poste 17B rue du 11 nov	2 394.00 €
Immeuble 50 rue du 11 nov	2 563.00 €
Cure 15 rue du Stade	1 301.00 €
Local Croix Rouge 3 rue Traversière	1 117.00 €
	30 046.00 €
Taxes foncières sur propriétés non bâties	1 159.00 €
Frais de gestion de la fiscalité directe locale	1 245.00 €
	32 450.00 €
SECTION DE MALATAVERNE	13.00 €
SECTION DU CROUZET	648.00 €
ST JULIEN MOLHESABATE	27.00 €
SECTION DE LA VILLETTE	34.00 €
	722.00 €

Evolution des charges à caractère général (011) :

2020 : 659 053 €

2021 : 736 471 €

2022 : 694 873 € soit en moyenne sur 6 ans 731 990 €

2023 : 773 549 €

2024 : 778 342 €

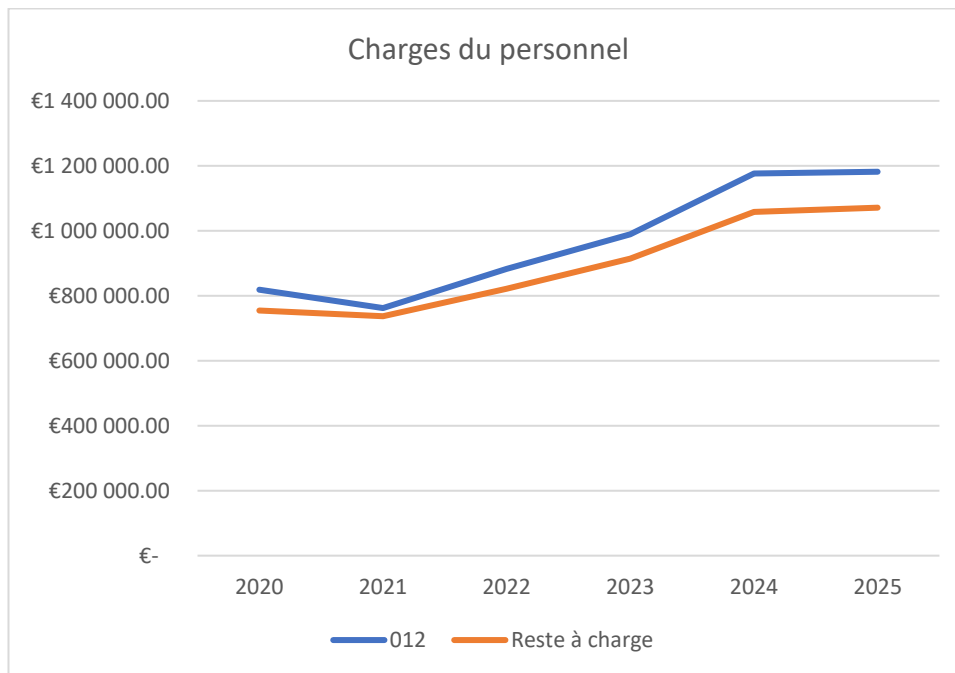
2025 : 749 654 €

à la Préfecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



Les charges de personnel (chapitre 012) ont augmenté par rapport à 2024 : +5 399.65 € soit 0.46 %.



Des éléments viennent expliquer cette légère évolution :

D'abord, les impondérables de gestion des ressources humaines, à savoir :

- Le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité)
- Les avancements d'échelon automatiques
- Les avancements de grades suite à DCM20250722-5
- L'augmentation du SMIC.

Toutefois, plusieurs facteurs sont venus limiter la hausse du chapitre 012 comme l'absence de dégel du point d'indice en 2025.

Il est nécessaire de noter également :

- Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 qui a modifié le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de la sécurité sociale (fonctionnaires CNR/CL) pour l'année 2025 et les années à venir.

043-214300873-20250310-DCM20250310-1N-DE
Reçu le 26/03/2026
Ce taux était passé au 1^{er} janvier 2025 de 31.65 % à 34.65 %.

— A compter du 1^{er} janvier 2026, le taux de cotisation CNRACL est de 37.65 %.

- En 2018, une indemnité compensatrice de la CSG a été attribuée aux agents publics en compensation de la hausse de la CSG. Les agents nommé ou recrutés avant 2018 sont concernés. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'actualisation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CDSG est pérennisée (décret 2020-1626). Chaque année au 1^{er} janvier il convient donc de la réévaluer.
- La campagne de recensement de la population qui a nécessité le recrutement de 5 agents recenseurs pour un coût de : 8268.95 €.



Au niveau des différents services :

- Service entretien :
 - Plusieurs congés maladie ordinaire
 - Un Temps Partiel ThérapeutiqueOnt nécessité l'embauche d'agents contractuels pour compenser les absences.
- Service cantine :

Une moyenne quotidienne d'environ 45 enfants, la prolongation du double service nécessite le recours à des agents contractuels. Quotidiennement, ce sont 5 ou 6 agents qui se relaient le temps de la pause méridienne.
- Service école :

Il convient de noter l'admission à la retraite de l'agent titulaire occupant la fonction d'aide maternelle au 1^{er} avril 2025 ; remplacé dans un premier temps par un agent contractuel stagiairisé au 1^{er} septembre 2025.
- Service APC/MFS :

Un congé maladie puis congé maternité a nécessité le recours à un agent contractuel pour le remplacement.
- Service coworking – bien-être - micro-folie
La titularisation de la manageuse tiers lieu a eu lieu en octobre 2025.
- Service administratif
L'augmentation du temps de travail d'un agent titulaire de 60 % à 70 % compensée par la baisse du temps de travail de l'agent contractuel à compter du 1^{er} novembre 2025.
- Services techniques
 - Des congés maladie, des temps partiels thérapeutiques sont à noter. Ceux-ci ont été compensés en partie avec notamment l'embauche de contractuels et par le recours à une entreprise adaptée pour un coût de 9 504 €.
 - Il y a eu aussi deux départs en retraite : celui d'un contrat d'aidé (au 1^{er} avril 2025) et d'un agent titulaire (1^{er} octobre 2025) engendrant l'embauche d'un agent contractuel à compter d'avril 2025.
 - A noter également la mise en place d'une médiation avec un agent : coût 1 890 € TTC (cpte 6488).
 - La mise en place d'une formation autorisation de conduite engins de chantier pour 6 agents des services techniques 1 300 € TTC (cpte 6333)

L'embauche des jeunes en renfort en période estivale aux services techniques a été maintenue en 2025 et élargie aux filles.

Il convient également de noter des charges non impactées au chapitre 012 mais étroitement liées à la gestion des ressources humaines comme :

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE

Reçu le 26/05/2025 • Le recours à BLG AVOCATS pour traiter une situation compliquée avec un agent des services techniques coût 1980 € TTC cpte 62268

- L'accompagnement au management des équipes par M HUBER : 12 867.60 € TTC (cpte 6288)
- L'augmentation de l'attribution en chèques-cadeaux K'DUN à l'ensemble des agents communaux (titulaires, stagiaires et contractuels) ayant travaillé une année complète pour un montant de 70 € et 40 € pour les autres à condition d'être encore sous contrat le 1er décembre (DCM 20251117-7) (cpte 6232)



Commune de DUNIÈRES

L'atténuation de produits (chapitre 014) :

Cette somme (4 746 €) correspond au dégrèvement de la taxe d'Habitation sur les logements vacants obtenu par certains propriétaires. Ce montant est à déduire de la recette totale encaissée au compte 73111 (983 886 €)

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ont fortement augmenté par rapport à 2024 + 63 %.

- Cela est dû au compte **65888 Autres charges diverses de gestion courante** car il a fallu procéder au reversement de notre résultat assainissement au HPVC (117 800.89 €) qui a pris la compétence au 1^{er} janvier de cette année. Et 1 700 € ont été reversés pour une aide auditive d'un agent.
- Le **compte 65748** concerne les subventions versées par la Commune. La collectivité a la volonté de soutenir les associations qui n'ont pas d'aisance financière et celles qui rémunèrent un ou des salariés (nouveau).
- Et début 2025 une subvention exceptionnelle a été votée pour le sinistre à Mayotte.

TIERS	2022	2023	2024	2025
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	5 838.75 €	5 594.00 €	5 442.00 €	9 753.00 €
SUBVENTION ASSURANCES DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	3 023.10 €	2 334.70 €	2 983.91 €	2 519.20 €
SUBVENTION FJEP	200.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
VELAY SYNERGIE SUBV. ANNUELLE ANIMATION COMMÉMORATIONS	- €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
OGEQ EQUIPEMENT FRIGO-CONGELATEUR	- €	- €	1 000.00 €	- €
RAVALEMENT DE FACADES	4 800.00 €	1 200.00 €		- €
PROTECTION CIVILE F.N.P.C. pour Mayotte				2 684.00 €
TOTAL ANNEE	13 861.85 €	9 878.70 €	10 175.91 €	13 022.20 €

- La subvention attribuée au CCAS (**compte 657363**) a été versée en 2025, car il y a eu 2 repas des ainés. Dorénavant la date est programmée le dernier mercredi de novembre soit le 25 novembre prochain.

Evolution des autres charges de gestion courante :

2020 : 201 755 €
2021 : 225 738 €
2022 : 215 535 € soit en moyenne 230 708 €
2023 : 203 743 €
2024 : 204 570 €
2025 : 332 909 €

Les charges financières (chapitre 66) correspondent au paiement des intérêts de la dette.

Pour 2025, nous constatons une baisse légère de la dépense par rapport à 2024, dû à la fin d'un emprunt en avril 2025. AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



- Situation des emprunts au 31/12/2025

Organisme prêteur	Désignation	DATE DU PRÊT	MONTANT DU PRÊT	TAUX D'INTERET	CAPITAL RESTANT DU AU 1/01/2025	NBR D'ECHEANCES ANNUELLES	REMBOURSEMENT CAPITAL FIN 2025	DATE FIN	Durée	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2025
CRCA LHL	VOIRIE 2010	22/02/2010	300 000.00 €	3.848%	5 000.00 €	4	5 000.00 €	1 avril 2025	180	0.00 €
CRCA LHL	ACHAT EX-USINE SAMUEL N2	15/06/2012	400 000.00 €	4.777%	87 818.37 €	4	33 945.27 €	1 juillet 2027	180	53 873.10 €
LA BANQUE POSTALE	REHABILITATION GYMNASE	12/12/2013	400 000.00 €	3.478%	134 811.08 €	4	29 982.93 €	1 février 2029	180	104 828.15 €
CREDIT MUTUEL YSSINGEAUX	INVESTISSEMENT 2017	15/12/2017	500 650.00 €	1.159%	277 727.28 €	4	33 335.62 €	1 décembre 2032	180	244 391.66 €
LA BANQUE POSTALE-CAFFIL	INVESTISSEMENT ANNEE 2019 aménagtoes	02/08/2019	300 000.00 €	0.713%	203 525.08 €	4	19 709.01 €	1 novembre 2034	180	183 816.07 €
CRCA LHL	REHABILITATION ECOLE JACQUES PREVERT	07/08/2019	750 000.00 €	0.805%	562 500.00 €	4	37 500.00 €	31 décembre 2039	180	525 000.00 €
CREDIT AGRICOLE	INVESTISSEMENT REHABIL BOURG CENTRE	01/11/2023	750 000.00 €	2.386%	664 555.22 €	1	44 247.10 €	10 novembre 2037	180	620 308.12 €
					1 935 937.03 €		203 719.93 €			1 732 217.10 €

Résultat du budget fonctionnement avec les opérations d'ordre

CHP	Compte	Libellé compte	Réalisé 2024	REALISE 2025
		DEPENSES REELLES	2 196 668.82 €	2 317 207.69 €
	675	Valeurs comptables des immo. cédées	989.00 €	124 371.46 €
	6761	Différence sur réalisations transféré en invest		3 280.93 €
	6811	Dotations aux amort. des immo	267 760.58 €	332 820.14 €
42		TOTAL Opérations d'ordre de transfert entre sections	268 749.58 €	460 472.53 €
023	023	Virement à la section d'investissement	0.00 €	
		TOTAL	2 465 418.40 €	2 777 680.22 €

Transfert de la compétence assainissement et GEPU au HPVC

La Commune de DUNIÈRES a transféré au HPVC à compter du 1^{er} janvier 2025, les compétences « assainissement collectif » et « gestion des eaux pluviales urbaines » comprenant les biens mobiliers et immobiliers, les subventions ayant servi à financer les biens, les 4 contrats d'emprunts relatifs aux biens mis à disposition et affectés à l'exercice de la compétence assainissement. Ce transfert de compétence a impliqué la reprise par Haut Pays du Velay communauté des résultats du budget « assainissement » après accord des deux parties.

Transfert compétence eau au Syndicat des Eaux de Montregard (SEM)

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, la gestion du service public de la distribution d'eau potable de la Commune de Dunières a été confiée au SEM et a mis à sa disposition :

Les biens mobiliers et immobiliers
Les subventions ayant servi à financer les biens

- 2 contrats d'emprunts

- Dans le cadre de la dissolution du SELL (Syndicat des Eaux Loire Lignon), la commune a perçu :
 - Une part de la trésorerie issue de la répartition de celle du SELL, repris dans le 002 -Résultat de fonctionnement reporté : 5 653.75 €



Commune de DUNIÈRES

- Une soulte compensant la répartition des éléments de l'actif du SELL entre le Syndicat des Eaux de la Semène et la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron, encaissé au compte 75888 : 15 071.82 €.

Sur l'exercice 2026, la commune reversera :

- L'excédent du budget eau 2024 au SEM : 72 196.26 €
- La trésorerie et la soulte issues de la dissolution du SELL au HPVc : 20 725.57 €

AR Prefecture

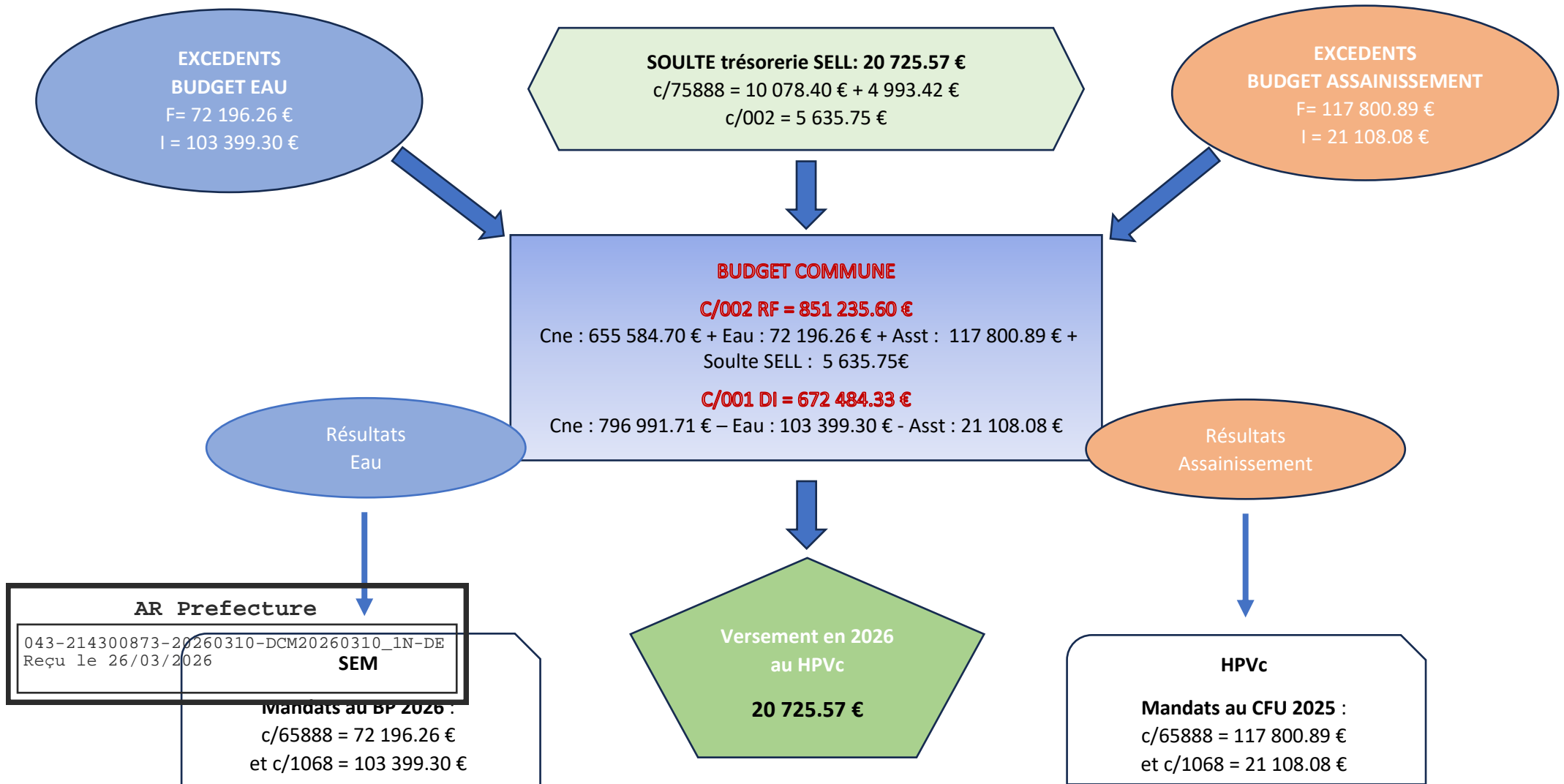
043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026

Compte 002 Recettes de fonctionnement 2025

Commune : 655 584.70 + excédent du budget assainissement : 117 800.89 + excédent du budget eau 72 196.26 = **851 235.60 €**

Compte 001 Déficit reporté en Investissement 2025

Commune : 796 991.71 € + excédent du budget assainissement : 21 108.08 € + excédent eau : 103 399.30 € = **672 484.33 €**





1.3.2. Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF)

Les recettes réelles de fonctionnement incluent les chapitres 013, 70, 73, 731, 74 et 75.

Elles sont très majoritairement constituées des recettes liées :

- Aux dotations de la Communauté de Communes HPVc (chapitre 73)
- Aux ressources fiscales (chapitre 731)
- Aux dotations/compensations de l'Etat (chapitre 74).

Malgré le report d'une partie de l'attribution de compensation 2024 (compte 7328) versée par HPVc (91 560.50 €) en 2025, les recettes réelles de fonctionnement 2025 se stabilisent pour la 2^{ème} année consécutive.

→ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comprend :

- Les remboursements de l'assurance statutaire : 50 946.74 €
- 75 % des 55 000 € de la subvention de fonctionnement versée par la FNADT pour la Maison France Services, soit 36 666.66 €. Les 25 % restant sont imputés au compte 74718.
- L'indemnité de la Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale : 16 224.00 €
- La compensation du supplément familial : 4 232.00 €
- Les remboursements d'un emploi aidé aux services techniques de janvier à mars 2025 : 2 208.48 €
- Le remboursement du SDIS suite à l'absence d'un agent en formation pour le SDIS : 333.76 €

→ Les produits des services (chapitre 70)

Le chapitre « Produits des services » reflète les recettes liées aux services payants dont :

- Compte 7018 - Vente de certificats d'économie d'énergie (CEE) relatifs à la réhabilitation du bâtiment Bourg-Centre (Bobine Créative) : 12 110.77 €
- Compte 70311 - Vente de concessions dans le cimetière : 5 000.20 €
- Compte 70312 - Occupation de la chambre funéraire : 9 060.00 €
- Compte 70323 - Droits de stationnement (ambulances et taxis) : 320.12 € et redevances d'occupation du domaine public (terrasses, réseaux Enedis et Orange ...) : 4 064.87 €
- Compte 7067 - Vente des repas de cantine : 27 192.35 €
- Compte 70688 - Remboursement des photocopies des usagers de la Bobine Créative : 197.15 €
- Compte 7083 - Locations occasionnelles à la Bobine Créative (salles de réunion, open-space...) : 1 977.45 € et de la navette : 1 619.70 €
- Compte 70846 - Remboursement par le HPVc des frais de personnel communal mis à disposition de la Communauté de Communes : 13 853.56 €
- Compte 70876 - Remboursement par le HPVc des charges (fluides) des bâtiments mis à disposition de la Communauté de Communes : 97 191.25 €
- **AR - Prestations**
Compte 70878 - Remboursement de frais juridiques (recours CU Patouillard : 1 500 € et PA la Villette : 1 200 €) et de la livraison des repas de la cantine à l'école de St Romain Lachalm pour l'année scolaire 2024-2025 : 3 672.70 €

En 2025, ce chapitre bénéficie de la vente de CEE et d'une hausse de plus de 54 % du remboursement des fluides par le HPVc (augmentation de la température de l'eau de la piscine). Cependant, il enregistre tout de même une baisse d'environ 7.58 % entre 2024 et 2025 qui s'explique par :

- L'absence de vente de bois des forêts sectionales (compte 7022)
- Une diminution de près de 62 % de vente de concessions cimetière



Commune de DUNIÈRES

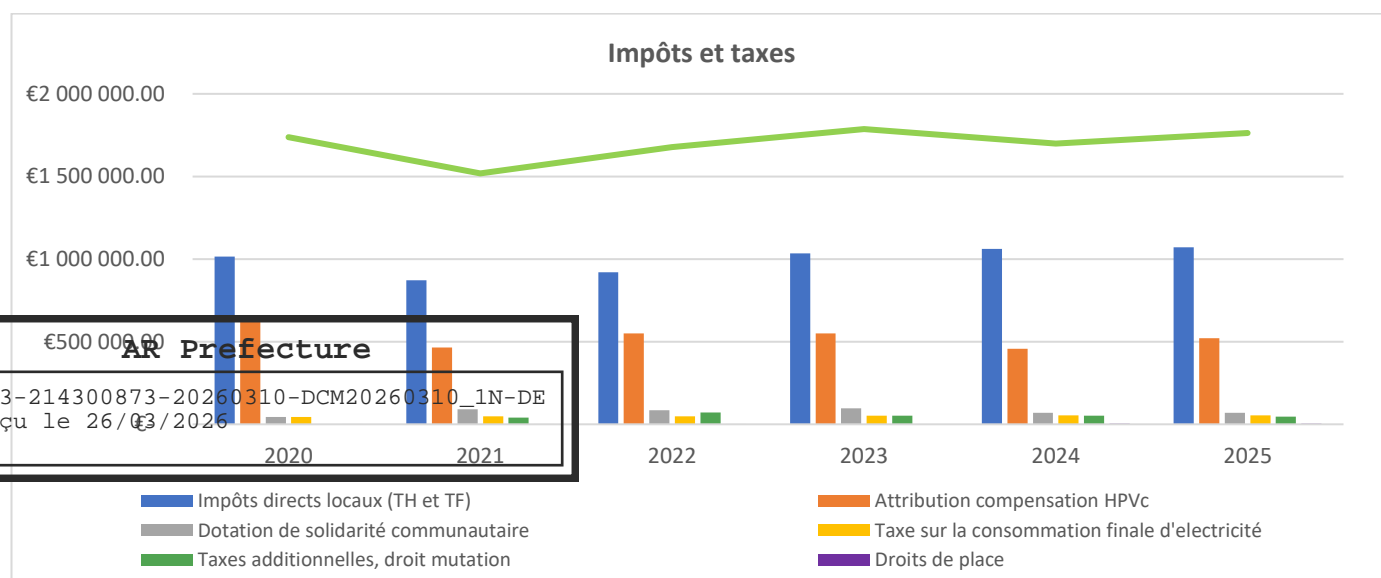
- Une baisse d'environ 63 % du remboursement des frais de personnel par le HPVc, les frais de personnel du centre de loisirs et de la piscine du 2nd trimestre 2025 (23 288.13 €) ayant été facturés sur le budget 2026

→ Impôts, taxes et fiscalité locale (chapitres 73 et 731)

Les principales recettes de la section de fonctionnement sont issues des impôts, des taxes et de la fiscalité locale qui représentent près de 48,50 % de l'ensemble des ressources réelles de 2025.

- Les taux d'imposition de 2024 ayant été maintenus en 2025, la recette issue des taxes foncières et d'habitation a peu évolué en 2025 (+ 1 %).
- Grâce au report en 2025 d'une partie de l'attribution de compensation de 2024 (91 560.50 €) versée par le HPVc (compte 7328), ces chapitres ont progressé de 3.86 %.
- Pour 2025, l'attribution de compensation a été réduite de 120 779.96 € suite au transfert de la compétence de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) au HPVc.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par le HPVc s'élève en 2025 à 68 678.0 €. Le calcul de cette dotation prend en compte :
 - Une enveloppe de base en fonction de la population
 - Une enveloppe complémentaire décidée sur la période 2022-2024
 - Une enveloppe complémentaire en lieu et place des fonds de concours école
 - Une déduction de la contribution SDIS 2012
 - La déduction du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pris en charge par le HPVc

Enveloppe/pop	Enveloppe complémentaire	Fonds de concours école	Déduction SDIS 2012	Déduction FPIC 2025	DSC 2025
2684 hab x 50 € = 134 200.00 €	52 606.00 €	238 élèves x 304 € = 72 352.00 €	- 106 600.00 €	- 83 880.00 €	68 678.00 €





→ Les dotations et participations (chapitre 74)

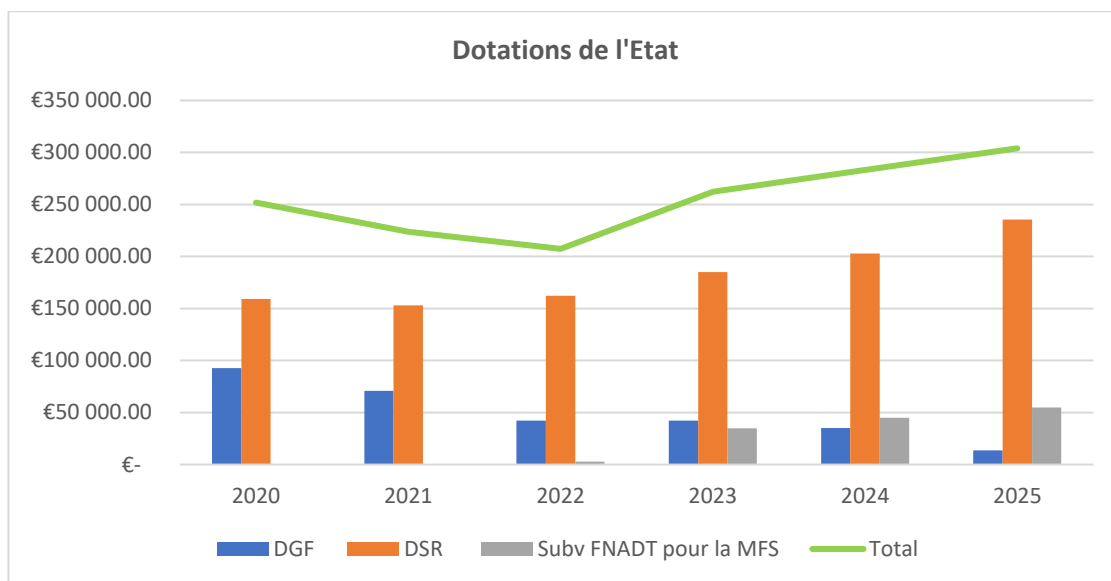
Ce chapitre bénéficie :

- D'une revalorisation de près de 4.5 % des dotations de l'Etat (comptes 7411, 741121 et 742)
- D'une légère hausse de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières (compte 74833)
- De la perception d'une dotation pour le recensement de la population (compte 7484)
- Des participations 2024 et 2025 de CITEO dans le cadre de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés avec la commune (compte 74888)

Toutefois, le montant total des dotations et participations diminue de 7.86 % en 2025, s'expliquant par le versement en 2024 de 2 fonds de concours école :

- Fonds de concours école 2022-2023 : 74 784.00 € encaissés au compte 74751
- Fonds de concours école 2023-2024 (72 352.00 €) intégré dans le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212)

Le montant fonds de concours école est calculé sur le nombre d'élèves (238) domiciliés sur territoire du HPVc et scolarisés dans un établissement scolaire de Dunières.



Les impôts et taxes (chapitre 73), les recettes fiscales (chapitre 731) et les dotations / participations (chapitre 74) représentent à elles seules presque 65 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité.

→ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

- Les recettes issues des loyers et locations (salles municipales, bureaux et adhésions Bobine Créative) s'élevaient à 59 204.74 € (compte 752)

Après une hausse de 35 % entre 2023 et 2024, ces revenus enregistrent une baisse de - 11.24 % malgré une augmentation de plus de 50 % des locations et adhésions à la Bobine Créative.

Cette diminution s'explique en partie par le départ en mai de la locataire du logement situé dans l'ancienne caserne (- 2 500.00 €), par l'inoccupation de la Vicairie (- 4 800.00 €) et par le départ de Véolia au cours de l'année 2024 (- 4 195.00 €). A ce jour, ces locaux restent inoccupés ainsi que l'ancien local de la Poste, rue du 11 novembre dont les dépenses (entretien, fluides et taxe foncière) 2025 liées à ce bâtiment s'élèvent à 3 152 € TTC.



Commune de DUNIÈRES

La recette des locations des salles municipales a également diminué de 26.87%, passant de 10 050 .00 € en 2024 à 7 350.00 € en 2025.

La fréquentation de la salle de la Mutualité est en baisse en 2025 (22 locations en 2025 – 29 locations en 2024), soit une diminution des recettes de 2 600 € en 2025.

La fréquentation du Pôle Associatif est stable (16 locations/an) mais les recettes diminuent légèrement (200 €) en raison de la modification des tarifs de location.

- La trésorerie a reversé à la Commune une pénalité de 500 € qui avait été réclamée à une entreprise pour non-respect des délais du planning des travaux lors de la réhabilitation de l'école Jacques Prévert (compte 755).

Le compte 75888 regroupe diverses recettes et représente environ 53 % des recettes du chapitre 75.

Il comprend principalement :

- Le remboursement :
 - Des taxes foncières du gîte de la Voie Verte et de la maison médicale : 21 327.00 €
 - Du chauffage du bâtiment des Cèdres et de l'ancienne gendarmerie : 17 226.21 €
 - De sinistres par les assurances (route du Fraisse, inondations...) : 3 925.62 €
 - De matériel adapté pour les agents en situation de handicap (prothèses auditives, aspirateur dorsal...) : 2 802.00 €
- La soulte issue de la dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon : 15 071.82 €
- Les encarts publicitaires des bulletins municipaux : 3 657.50 €
- Les domiciliations à la Bobine, les cotisations DGFIP, la vente de cartes postales... : 3 659.58 €

Les recettes de la Bobine Créative sont encaissées sur différents comptes, en fonction des locations et des activités.

Pour 2025, la répartition est la suivante :

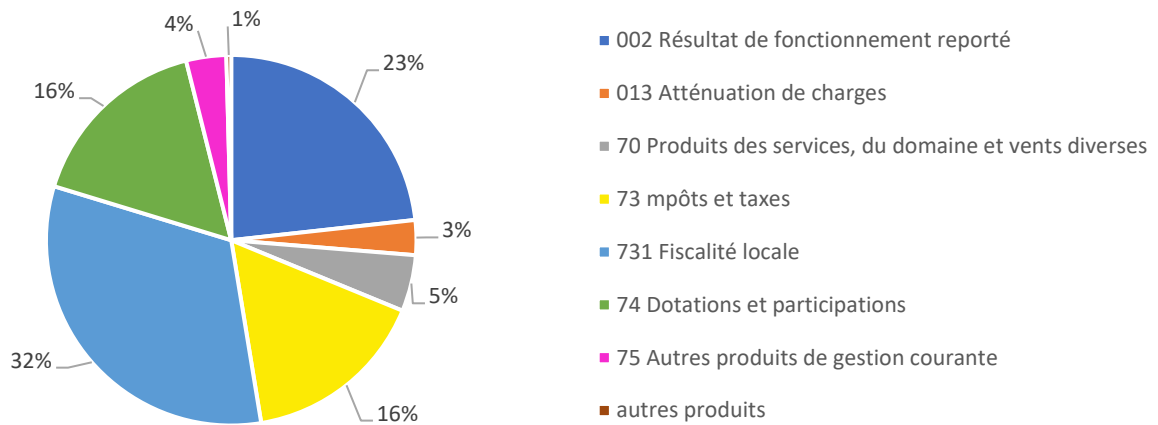
- Le remboursement des photocopies et brunch (compte 70688) : 197.15 €
 - Photocopies : 167.15 €
 - Brunch : 30.00 €
- Les locations occasionnelles (compte 7083) : 1 977.45 €
 - Open-space : 769.20 €
 - Espace bien-être : 641.25 €
 - Espace artistique : 316.00 €
 - Salles de réunion : 251.00 €
- Les locations des résidents et les adhésions (compte 752) : 13 239.66 €
 - Bureaux : 7 824.66 €
 - Adhésions : 2 370 .00 €
 - Espace bien-être : 1 800.00 €
 - Espace artistique : 1 245.00 €
- Les domiciliations (compte 7558) : 493 €

043-214360050028015 (COMPTES) - 17 DE
Reçu le 26/03/2026

Total des recettes de la Bobine Créative 2025 : **15 907.26 €**



Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2025



L'exercice 2025 clôture la section de fonctionnement du budget principal avec un excédent global cumulé de **1 018 748.13 €** (1 210 076.98 € en 2024).

L'excédent dégagé est prioritairement affecté au remboursement du capital emprunté et au financement des investissements. Il est donc essentiel de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes de fonctionnement afin de dégager un excédent permettant d'autofinancer une partie des futurs projets

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



1.4 Section d'investissement

1.4.1 Les dépenses d'investissement

La Commune de Dunières continue à investir de manière soutenue pour ses administrés.

Les dépenses d'investissement font l'objet d'un suivi budgétaire sous forme d'opérations spécifiquement créées permettant une lecture transparente des dépenses.

A- TRAVAUX

[Plusieurs projets ont fait l'objet de dépenses en 2025 et/ou se poursuivront sur 2026 :](#)

CFU COMMUNE 2025	DEPENSES	R.AR. 2025	RECETTES	R.AR. 2025
STADE SYNTHETIQUE	334 453.86 €	6 181.50 €	- €	435 295.00 €
VIDEOPROTECTION	70 788.00 €	- €	38 112.57 €	3 195.00 €
PARC DE LOISIRS LE SOLIER	30 649.00 €	38 188.80 €	- €	363 000.00 €
BACHES A INCENDIE	24 121.08 €	23 312.76 €	- €	5 000.00 €
ENTREE NORD	13 388.00 €	6 175.00 €	- €	74 760.00 €
ETUDE ECOL E DES SŒURS	12 603.21 €	726.00 €	9 112.85 €	- €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	8 332.40 €	- €	1 720.00 €	- €
ECOLE PUBLIQUE J PREVERT	6 100.26 €	- €	6 169.80 €	- €
MFS/APC/COWORK/MICRO FOLIES	4 400.74 €	11 728.64 €	180 875.23 €	- €
ETUDE TRAVERSEE DUNIERES	455.71 €	99 680.40 €	- €	27 500.00 €
TRAVAUX RUE DE BELLEVUE	- €	19 073.40 €	121 379.45 €	- €
AMENAGEMENT RUE ET PLACE ST MARTIN	- €	10 812.34 €	- €	- €
VOIRIE INTEMPERIES - BERAUD	- €	7 899.00 €	- €	22 630.30 €

- Travaux d'éclairage public pour **89 070,06 €** comprenant le solde de la tranche 4 de 2024 (passage en leds route du Fraisse, rue de la Mutualité, de la Croix, Rochefoy, rue de St Régis, des Bruyères et de Bel Air) et un acompte de la tranche 5 de 2025 (Bertholet, La Côte, Rue de Béraud, Rue de la Croix, Le Bancel, Pont de Miramand, Rue du Stade, Delà l'Eau, Rue de Bellevue).

- **Voirie**

Comprenant le solde des travaux de 2023 : 420 €, le programme voirie (signature du marché avec RM Moulin) il a été liquidé **125 210,24 €** avec des restes à réaliser pour **86 181.28 €** reportés sur le BP 2026. Le programme 2025 comportait les réfections de l'Impasse de Rochefoy, Chemin de la Tour, Chemin du Compty, Impasse des Lagers, Le Badinin et au-dessus du Mazet entre la Chabannat et la Villette. Les travaux de voiries divers ont représentés une dépense de **5 149.36 €** (Les Côts, Bertholet et impasse de Rochefoy).

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 05/03/2026



Restes à réaliser :

Les **restes à réaliser** sont des engagements pris sur l'exercice mais non réalisés dont les paiements ne sont pas effectifs sur l'exercice budgétaire. Ces crédits sont donc reportés sur l'exercice N+1 afin de garantir la transparence des deniers publics engagés par la collectivité.

Les restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2025 s'élèvent à **534 350.69 €** comprenant entre autres, le tableau détaillé ci-dessus, et :

- Modification du PLU : **5 481.60 €**
- Etudes INGE43 Entrée Nord : **6 175 €**
- Rénovation ex-caserne / centre de tri : **4 560 €**
- Eclairage public : **12 451.18 €**
- Démolition rue du 8 mai : **10 984 €**
- Acquisition de matériel et outillage technique (Perforateur et burineur, tronçonneuse, bacs à bec) : **3 005.62 €**
- Signalétique, sécurisation des voiries : **4 320 €**
- Réfection de mur au vélorail : **4 544,43 €**
- Remise en état des barrières de l'avenue : **16 029.45 €**
- Illuminations 2025-2026 : **6 304.67 €**
- Rénovation énergétique de la crèche : **24 876 €**

B- ACQUISITIONS

Plusieurs acquisitions ont été réalisées au cours de cette année (coûts hors déduction des subventions éventuelles) :

- Acquisition de matériels pour le service des services techniques (tronçonneuse, débroussailleuse, broyeur aspirateur dorsal, matériels de soudage, meuleuses) : **5 654.55 €**
- Robot-tondeuse pour le stade : **20 016 €**
- Acquisition de mobilier pour la cantine, pour divers bâtiments (jardinières, supports cantine, lave-linge et frigo cantine) pour **13 070.07 €**
- Barrières pour les voiries : **19 732.50 €**
- Bacs composteurs : **2 100 €**

1.4.2 Les recettes d'investissement

L'excédent de fonctionnement 2024 reporté en investissement (554 492.28 €) ainsi que les subventions d'investissement perçues (777 587.02 €) constituent 83.47 % des recettes réelles d'investissement de la Commune en 2025, pres de 58.14 % des recettes totales (opérations d'ordre incluses).

AR Prefecture

Le Fonds de Compensation de la TVA (FC-TVA), dont le taux est fixé à 16.4 % sur les dépenses de l'année N-2, s'élèvent à 216 719.12 € (compte 10222).

Un travail de veille concernant les subventions et les appels à projet est en place afin d'optimiser les recettes d'investissement de la collectivité.

Il convient de noter ici que les opérations d'ordre (amortissements) représentent budgétairement environ 460 472.53 € et les opérations patrimoniales 234 864.51 € (cession caserne au SDIS).

Les leviers récurrents issus des financements extérieurs ont été sollicités en 2025.



Commune de DUNIÈRES

La Commune a ainsi perçu en 2025 :

- 408 217.12 € du HPVc (Solde fonds de concours 2022-2024)

	FDC 2022 - 2024	FDC 2025 - 2026
Solde au 01/01/2025	508 217.12 €	810 481.00 €
Montant sollicité	508 217.12 €	75 434.69 €
Montant encaissé	408 217.12 €	0.00 €
<i>Montant à encaisser</i>	<i>100 000.00 €</i>	<i>75 434.69 €</i>
Solde à demander	0.00 €	735 046.31 €
Solde à percevoir	910 481.00 €	

Pour solliciter le solde restant à demander (735 046.31 €), les dépenses devront être réalisées avant le 31 décembre 2026 et mandater avant le 31 mars 2027.

- 180 875.23 € de l'Europe (Solde FEADER) pour la réhabilitation du bâtiment Bourg-Centre (Bobine Créative)
- 161 475.97 € de l'Etat (DETR, DSIL, Fonds Vert, Amendes de Police, Fonds innovation pédagogique) pour :
 - Travaux de la rue de Bellevue : Solde DETR = 107 214.80 € et solde Fonds Vert = 14 164.65 €
 - La sécurisation des piétons : Amendes de police = 12 000 €
 - Vidéoprotection : Solde DETR = 11 093.87 €
 - L'étude historique et relevé topographique de l'école des sœurs : Solde Fonds verts = 9 112.85 €
 - Projet pédagogique école Jacques Prévert : Solde Fonds d'innovation pédagogique = 6 169.80 €
 - Aménagements paysagers 2024 – Solde Fonds Vert = 1 720.00 €
- 27 018.70 € de la Région (Solde vidéoprotection)

Le solde des subventions pour la réhabilitation du terrain de foot (49 750.00 € de DETR et 385 545.00 € de FEDER) n'a pas été demandé sur cet exercice comptable, les derniers DGD (Décompte Général Définitif) ayant été payés en fin d'année 2025.

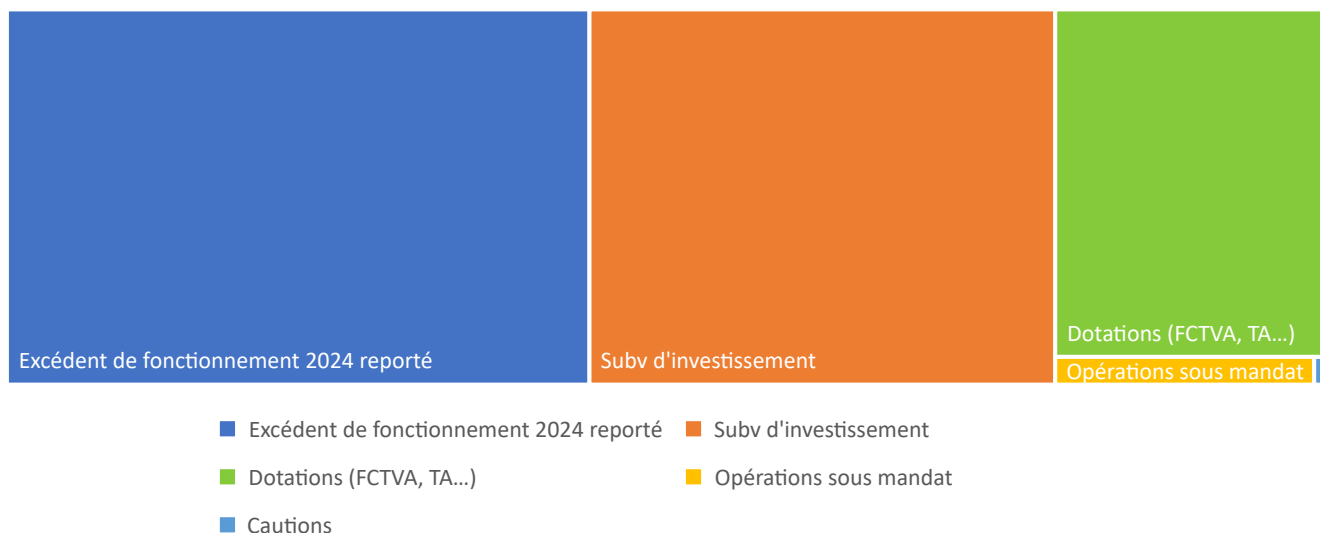
La Commune est également en attente de l'encaissement du solde du Fonds de Concours 2022-2024 qui s'élève à 175 434.69 €.

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



Recettes réelles d'investissement 2025



L'exercice 2025 clôture la section d'investissement du budget principal avec un déficit cumulé de **60 269.76 €** (- 796 991,71 € en 2024).

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



2 Budgets annexes – lotissement de Ville et lotissement Hauts du Champ

Les budgets annexes regroupent le lotissement de Ville et le lotissement Hauts du Champ.

Ces budgets sont assujettis à la TVA.

Les écritures réelles retracent les travaux et les ventes réalisés dans l'année ainsi que le remboursement des emprunts.

Chaque fin d'année, des écritures d'ordre budgétaire sont émises afin de :

- Retracer la constitution de stocks des terrains aménagés puis la vente de ces terrains (déstockage)
- Constater le coût de revient de l'aménagement des terrains
- Déterminer la plus ou moins-value réalisée au moment de la vente.

En 2025, il n'y a pas eu d'opération sur ces lotissements (aucune dépense, aucune vente).

Seul le remboursement du capital et des intérêts des emprunts et des écritures d'ordre ont été comptabilisés.

A ce jour, il reste :

- 2 lots à vendre au lotissement de Ville dont un lot qui va être prochainement divisé afin de réaliser un chemin piétonnier. Les bandes de terrain situées de part et d'autre de ce chemin seront cédées aux propriétaires riverains
- 3 lots à vendre au lotissement Hauts du Champ

3 Présentation de l'exécution financière consolidées (tous budgets)

3.1. Les résultats en fonctionnement

	Résultat de fonctionnement antérieur	Part affectée à l'investissement (1)	Résultat de fonctionnement 2025	Résultat de fonctionnement de clôture
Budget principal	851 235.60 €	554 492.28 €	167 512.53 €	1 018 748.13 €
CCAS	484.17 €	0.00 €	-462.85 €	21.32 €
Lotissement de Ville	-491.91 €	0.00 €	0.00 €	-491.91 €
Lotissement Hauts du Champ	-329.19 €	0.00 €	0.00 €	-329.19 €
TOTAUX	850 898.67 €	465 450.10 €	167 049.68 €	1 017 948.35 €

(1) Excédent du fonctionnement 2024 affecté à l'investissement

Les résultats de fonctionnement de l'ensemble des budgets de la Commune traduisent plusieurs éléments :
— Sans l'excédent antérieur reporté, le résultat de fonctionnement du budget du CCAS serait déficitaire
— Les sections de fonctionnement des budgets des lotissements présentent un résultat déficitaire dû au remboursement des intérêts des emprunts



3.2. Les résultats en investissement

	Solde investissement exercice antérieur	Résultat investissement 2025	Résultat d'investissement à reporter sur BP 2026	RAR DEPENSES	RAR RECETTES	RESULTAT définitif
Budget principal	- 672 484.33 €	612 214.57	- 60 269.76 €	- 534 350.69 €	1 031 380.30 €	436 759.85 €
CCAS	4 369.00 €	0.00 €	4 369.00 €	0.00 €	0.00 €	4 369.00 €
Lotissement de Ville	35 629.43 €	-19 075.61 €	16 553.82 €	0.00 €	0.00 €	16 553.82 €
Lotissement Hauts du Champ	- 665.87 €	- 12 440.63 €	- 13 106.50 €	0.00 €	0.00 €	-13 106.50 €
TOTAUX	- 633 151.77 €	580 698.33 €	- 52 453.44 €	- 534 350.69 €	1 031 380.30 €	444 576.17 €

- Malgré un déficit 2024 reporté et le maintien des investissements, le budget principal présente un solde définitif excédentaire de 436 759.85 € pour 2025 notamment grâce à l'encaissement du fonds de concours versé par le HPVc (408 217.12 € en 2025), de la subvention de l'Europe pour la réhabilitation du bâtiment Bourg-Centre (180 875.23 €) et au report des subventions attribuées pour la réhabilitation du terrain de foot récemment achevée.
- La section d'investissement du budget lotissement « Hauts du Champ » présente un résultat déficitaire en raison du remboursement des intérêts des emprunts et des opérations d'ordre

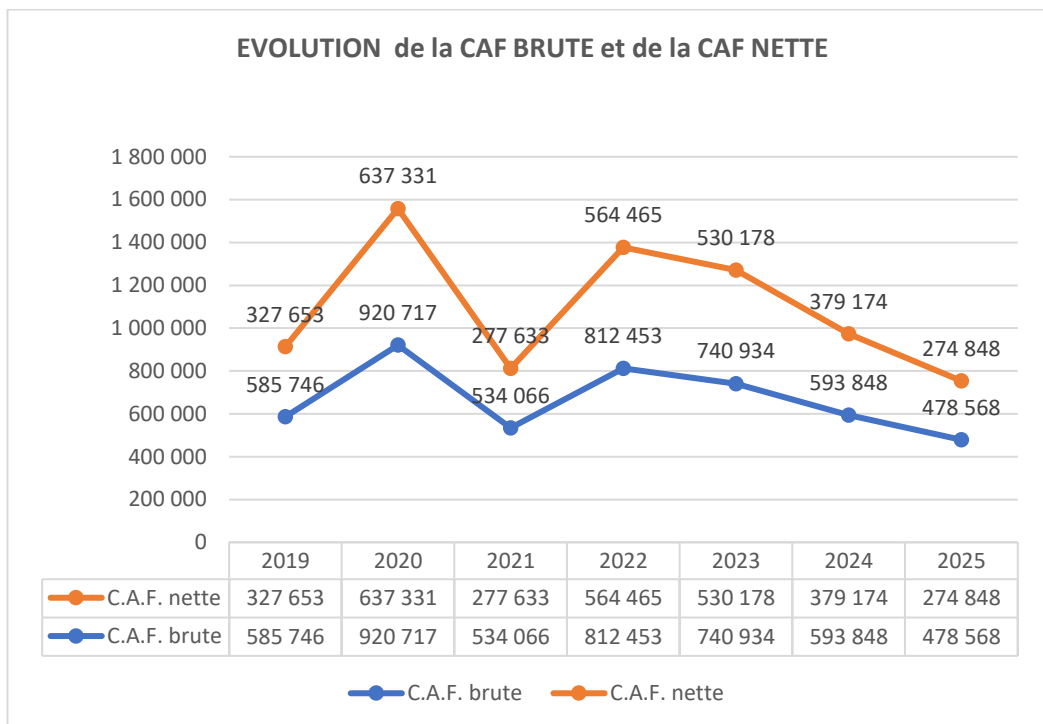
4 Niveaux d'épargne de la Commune de DUNIÈRES

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, sachant qu'il faut garder la priorité au remboursement du capital de la dette.

- **CAF brute** = différence entre les produits réels – les charges réelles.
La CAF brute est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette.
- La capacité d'autofinancement nette (**CAF nette**) est l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. **Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.** La CAF nette est une des composantes du financement disponible.
CAF NETTE = CAF BRUTE – CAPITAL DE LA DETTE.

AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026



La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

5 La dette

5.1 L'endettement de la Commune de DUNIÈRES :

CFU 2025	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts (66)	39 910	31 964	25 558	37 238	32 276
Remboursement du capital de la dette (chp 16)	256 433	247 988	210 756	214 674	203 720
En cours de la dette au 31/12	1 859 354	1 611 367	2 150 610	1 935 937	1 732 217

5.2 La capacité de désendettement

Le délai de désendettement rapporte l'encours de la dette à l'épargne brute. Cet indicateur répond à la question : en combien d'années la collectivité remboursera-t-elle sa dette si elle utilisait pour cela la totalité de son épargne brute ; elle s'exprime en nombre d'années.

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
 Recu le 26/03/2026

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement (exemple : 1ère phase d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI)) peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou sur deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.



Commune de DUNIÈRES

Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans, pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants (source AMF-La Banque Postale 2024).

Le ratio « Dette / épargne brute (en années) s'établit à 3,3 pour les Communautés de Communes, à 3,1 pour les Communautés d'Agglo, à 2,8 pour les Communautés Urbaines/Métropoles et pour les communes de la strate de Dunières à 3,2

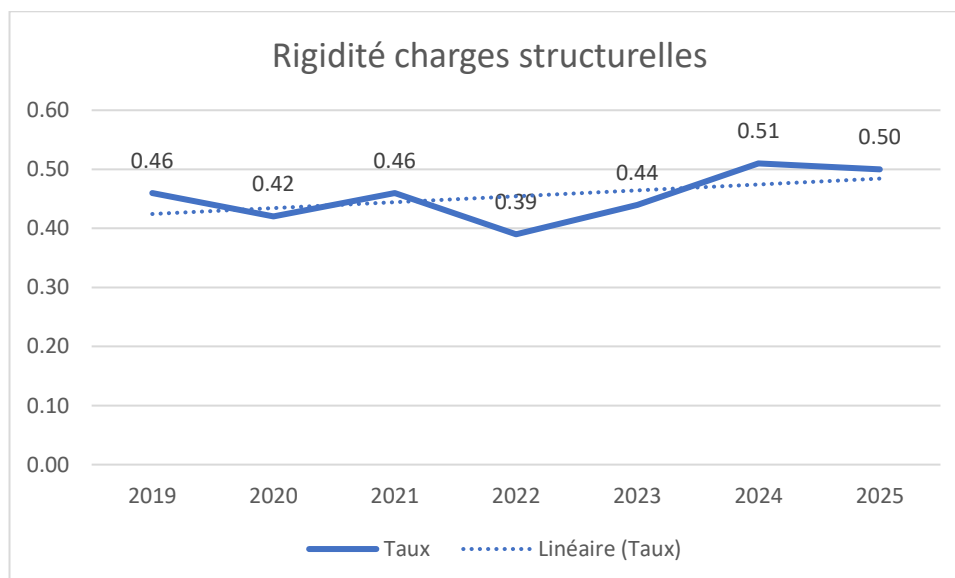
	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement, en année *	3.48	1.98	2.90	3.26	3.62
Nombre d'habitants	2 793	2 733	2 727	2 693	2 684
Dette par habitant	665.72 €	680.33 €	590.89 €	718.88 €	645.39 €

*=encours de la dette divisée par l'épargne brute-Alerte : 12 années

5.3 Le ratio de rigidité des charges structurelles

Cet indicateur de gestion permet de mesurer les charges structurelles obligatoires de la collectivité. Il consiste au rapport entre les charges de personnel (chap 012) + les charges d'intérêt (chap 66) + le capital de la dette (chap 16) divisé par les recettes réelles de fonctionnement.

Le seuil d'alerte de ce taux se situe entre 0,60 et 0,70 maximum.



AR Prefecture

043-214300873-20260310-DCM20260310_1N-DE
Reçu le 26/03/2026